

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE LHUIS**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 02 MARS 2018 – 20 h 30**

**ETAIENT PRESENTS** : Simon ALBERT - Laurent BORDEL - Noël CATHELIN - Jocelyne DESCOLLONGES - Emmanuel GINET - Jean-Jacques LANDRIEUX - Cristinne URBIN - Bernard VIVIER.

**ABSENTS EXCUSES** : Frédéric GIROUD ➔ procuration à Emmanuel GINET  
Melvyn GIRAULT ➔ procuration à Simon ALBERT  
Christophe DEGLISE  
Nathalie BURFIN

**DATE DE CONVOCATION** : 24 février 2018

**Jocelyne DESCOLLONGES est élue secrétaire de séance.**

## **I – VALIDATION COMPTE RENDU**

Les Conseillers Municipaux valident à l'unanimité le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 15 février 2018.

## **II – FINANCES COMMUNALES**

### **1° Résultats 2017**

Monsieur le Maire communique aux conseillers municipaux, pour examen et réflexion :

- les comptes administratifs et les résultats prévisionnels de clôture des différents budgets 2017
- les données d'endettement de la commune pour les différents budgets
- procède, avec les conseillers municipaux, à une première analyse des résultats

### **2° Préparation budgets primitifs 2018**

Monsieur le Maire rappelle :

- les principes de gestion et les lignes directrices retenues pour l'élaboration des budgets primitifs 2018, notamment de maîtriser au mieux les charges de fonctionnement.
- ouvre le débat sur les investissements et travaux à inscrire pour les différents budgets (principal, eau potable, assainissement)

### **3° Subventions aux associations**

Le conseil municipal valide les propositions de la commission Vie Associative qui a examiné et étudié les dossiers de demande présentés par :

- les associations locales
- les associations ou organismes extérieurs à la commune. Une somme de 750 € sera attribuée aux Restos du Cœur (parts des seniors ne participant ni au repas ni au colis de fin d'année)

### **4° Taxes directes Locales**

Prenant en compte les résultats comptables de l'exercice 2017 et après échanges, le conseil municipal envisage de ne pas modifier les taux.

La décision finale sera arrêtée après finalisation du budget et connaissance du produit nécessaire à l'équilibre du budget.

## **III – URBANISME**

Monsieur le Maire communique aux Conseillers le compte rendu de

- la réunion du 8 février 2018 consacrée à la suite du travail sur le règlement écrit
- la réunion du 1 mars 2018 consacrée à la présentation par le Cabinet NICOT du volet assainissement du PLU.

**Il est rappelé qu'un registre est ouvert en mairie, aux jours et heures d'ouverture, sur lequel les personnes intéressées par l'évolution du projet peuvent noter toute réflexion et proposition en rapport avec cette révision.**

## **IV – VOIRIE RESEAUX**

Les travaux d'extension des réseaux sur les Hauts des Certelles se poursuivent normalement.

## **V – BATIMENTS COMMUNAUX**

### **1° Qualité de l'air à l'école**

La commune a mandaté l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain pour effectuer les mesures de la qualité de l'air dans les bâtiments du groupe scolaire :

- diagnostic des moyens de renouvellement de l'air
- diagnostic de la qualité de l'air intérieur
- plan d'action pour assurer une bonne qualité de l'air

### **2° Baux gendarmerie**

Les baux de la gendarmerie sont à renouveler. Pour instruire le dossier de renouvellement de ces baux, divers diagnostics doivent être établis. Un bureau de contrôle a été sollicité.

## **VI – CCPA**

### **Transfert des ZAE**

Le conseil municipal approuve la délibération prise par le Conseil Communautaire concernant les conditions patrimoniales et financières du transfert des zones communales d'activités économiques, dont celle de Lhuis, à la CCPA.

## **VII – GESTION DES AFFAIRES COURANTES**

### **1° Extension fibre St Martin**

Le Maire fait état de « blocages » dus à des habitants pour le déploiement de la fibre. Le conseil municipal retient le principe de ne pas accepter les situations de blocage afin que chaque habitation puisse, si elle est éligible, être raccordée.

---

Séance levée à 22h30

Compte-rendu co rédigé par la secrétaire de séance et le Maire.

---

## **Informations générales**

**\*\*\*\***

### **DIPAS :**

Mme Mathilde POUILLARD

Permanence le mercredi matin au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment de la Mairie

Tél : 04.74.39.81.42

Mail : mathilde.pouillard@ain.fr

En cas d'absence contacter Belley au 04.79.81.34.27